

Introduction

La signature de la première convention collective de travail en Belgique¹ au début du 20^e siècle marque sans nul doute l'histoire de la lutte ouvrière. Les acquis obtenus au terme d'un rude et long combat sont, pour les travailleurs, autant de victoires sociales dont on peut encore jouir des bénéfices aujourd'hui.

Toutes les avancées de cet épisode sociohistorique se sont basées sur un rapport de force qui a – a priori – fragilisé le système social : les grèves ont ralenti l'activité économique, les grévistes s'exposaient eux-mêmes aux foudres des patrons de l'industrie, ils mettaient en jeu leur salaire et donc leur bien-être et celui de leur famille, les heurts ont obligé l'intervention des forces de l'ordre... On peut sans s'avancer parler d'un véritable conflit. Ce dernier peut sembler nécessaire lorsqu'il s'agit de remettre en cause un élément important d'une structure sociale. C'est le point de vue que défend notamment l'école marxiste dans le cadre de la lutte du prolétariat. Ainsi l'expression « rapport de force » semble tout indiquée pour un conflit entendu comme une révolution ouvrière dont le but est la conquête démocratique².

Dans cette analyse, la notion de « conflit » sera déclinée sous deux angles particuliers.

Une large définition du conflit sera donnée et offrira à entendre, à côté des grandes oppositions, de simples divergences d'avis, des enjeux ou des intérêts contraires.

Ces oppositions vont s'inscrire dans une perspective fonctionnaliste du conflit, qui ne rompt pas avec la vision marxiste, mais qui souligne l'aspect fonctionnel et positif de la confrontation : Simmel et Coser parlent en ce sens de « conflit intégrateur », dont la finalité est forcément positive, car il sert d'outil pour – in fine – stabiliser et renforcer une structure, un système social³. La première convention collective de travail consacre ainsi cet accord réciproque entre travailleurs et patrons, qui servira de base solide aux développements futurs des relations collectives de travail.

C'est par ce biais que sera introduit cette partie du présent dossier consacrée à la participation citoyenne, qui recouvre l'aspect dynamique d'une rencontre productive entre protagonistes pour des enjeux communs, ceux d'un système démocratique et socialement juste pour tous.

Afin de baliser la signification de la notion de participation citoyenne pour la rendre plus facilement identifiable par l'élève, nous la définirons et mettrons en évidence ses différents aspects.

Trois parties introduiront les notions de démocratie représentative, sociale et participative. L'élève sera invité à conjuguer chacune de ces formes de démocratie avec la participation citoyenne, pour finalement découvrir qu'elles sont inévitablement liées à l'action dynamique du citoyen dont elles sont un enjeu fondamental.

MISE EN SITUATION

La situation est tendue, au début de cette 3^e heure de la matinée, au cours d'éducation économique et sociale. Avant d'entamer sa leçon, l'enseignant est immédiatement interpellé par Grégory, le délégué de la classe. Il lui précise d'abord qu'il parle au nom de tous les élèves et lui explique la raison de son intervention.

Les étudiants se plaignent de la façon dont leur prof donne cours, manifestement la méthode ne leur convient pas... En ce début d'année, ils pensent à leurs futurs résultats et leurs premières impressions les effraient un peu. Tour à tour, certains élèves font part de leurs craintes au professeur.

Interloqué, ce dernier ne sait que répondre, mais semble sur la défensive : c'est la première fois que des élèves se permettent ce genre de réflexion. Tout compte fait, en ont-ils le droit et qu'ont-ils à dire sur la méthode ? Perdu, il ne sait comment réagir...

¹ Voir la fiche historique « 1906 : la première Convention collective de travail à Verviers ».

² MARX Karl, *Le manifeste du parti communiste*, 1962 (parution en 1848).

³ DE COSTER Michel, BAWIN-LEGROS Bernadette, PONCELET Marc, *Introduction à la sociologie*, 5^e édition, Bruxelles, De Boeck, 2001.

1. Identifier la participation citoyenne

Nous allons tenter de mettre en évidence les éléments constitutifs de la participation citoyenne, afin de nous entendre sur cette notion. Ils nous permettront ainsi de l'identifier dans les documents qui jalonnent cette fiche.

La participation citoyenne

Participer en tant que citoyen-ne, c'est prendre collectivement ou individuellement une ou des initiatives au sein de la société. On peut marquer la société de son « empreinte participative » de manière très diverse, de la réflexion à l'action, avec, à travers ces attitudes interdépendantes et complémentaires, une dynamique de prise de position, laquelle peut être de l'ordre du soutien, de la construction ou de l'opposition. Dans certaines situations, l'enjeu peut être de maintenir ce qui est déjà mis en place : il n'est alors pas question de modifier les choses par principe, mais bien d'installer ou de renforcer des processus qui aident à un vivre-ensemble. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de hiérarchie ou d'échelle dans les modes de la participation⁴.

1. Complète le tableau suivant afin de baliser/préciser la participation citoyenne.

Les éléments de la participation citoyenne			
Quoi ?	Où ?	Comment ?	Pourquoi ?

2. Tente ensuite de l'appliquer à la mise en situation ainsi qu'à l'évènement historique de la signature de la première convention collective en Belgique⁵.

.....

.....

.....

.....

3. Peut-on parler de participation citoyenne pour ces deux évènements ? Explique.

.....

.....

.....

.....

2. Participation citoyenne et démocratie représentative

La démocratie représentative

À l'heure actuelle, tous les États démocratiques sont des démocraties représentatives, dans lesquelles les lois sont élaborées par des représentants élus par la population ou par le gouvernement, et votées par le parlement. Cependant, la démocratie représentative peut être complétée par des mécanismes de démocratie directe, appelés ainsi parce qu'ils donnent directement le pouvoir de décision aux citoyens dans certaines circonstances.

⁴ « Participation citoyenne », in FLORA ASBL, *Site du Je au Nous*, [en ligne], http://www.du-je-au-nous.be/sites/du-je-au-nous.be/site/IMG/pdf/Participation_citoyenne.pdf (page consultée le 16 avril 2016).

⁵ Voir la fiche historique « 1906 : la première convention collective de travail à Verviers ».

La démocratie représentative a toujours fait l'objet de nombreuses critiques. Outre que la représentativité des élus n'est pas parfaite, en raison entre autres des limites apportées au droit de vote, la démocratie représentative a pour principal inconvénient de confier le pouvoir de décision, non au peuple lui-même comme l'idée de démocratie le suggère, mais aux représentants élus par la population et à des gouvernements désignés au second degré, sans parler de désignations plus indirectes encore dans les organismes d'intérêt public ou dans d'autres institutions. La population est ainsi dépossédée de son rôle de souverain, au profit de ce qu'il est convenu d'appeler le monde politique, dans lequel les partis jouent un rôle important. Le principal avantage de ce système tient précisément au fait que les décisions (lois, arrêtés, mesures gouvernementales...) sont prises par des élus ou des professionnels de la politique qui peuvent consacrer du temps à étudier les décisions à prendre et qui sont supposés aptes à nouer des compromis et à concilier les intérêts particuliers qui s'affrontent. On attend ainsi des représentants qu'ils aient une certaine indépendance par rapport à ceux qui les ont élus (pas de mandat impératif), qu'ils créent un certain écart entre la volonté populaire immédiate et la décision politique : le système représentatif permet d'éviter que le peuple fasse lui-même la loi⁶.

Les démocraties directe, représentative, participative

[...] Dans [la forme de la démocratie représentative], le pouvoir politique est délégué à une partie de la population. Généralement, les représentants sont élus démocratiquement.

Mais il existe également une forme qu'on appelle la démocratie directe où les décisions politiques sont prises directement par le peuple (en assemblée générale, à l'occasion d'un référendum...). Attention : la plupart des assemblées générales, notamment associatives, ne rentrent quasiment jamais dans cette forme : elles sont le plus souvent des chambres d'enregistrement de décisions préalablement élaborées par les véritables détenteurs du pouvoir.

Enfin, on voit se développer depuis quelques décennies une démocratie participative. Celle-ci est étroitement liée à la démocratie représentative, et c'est dans le cadre de celle-ci qu'elle peut se développer : les décisions restent prises par les représentants élus, mais avec la participation des citoyens. Cette participation peut prendre deux formes principales : la première peut être appelée « ascendante » : c'est la prise en compte d'initiatives populaires, où la parole est « conquise » par des habitants, par des citoyens ; la seconde, « descendante », est caractérisée par le fait que la concertation avec les citoyens est organisée à l'initiative des détenteurs du pouvoir ; c'est une participation « octroyée ». Et c'est la plus fréquente.⁷

1. Le dernier document introduit des notions de démocratie : établis un bref lien entre « participation citoyenne » et « démocratie » au sens large. Est-ce compatible/incompatible ? Justifie.

.....

.....

.....

.....

2. Quelle place la participation citoyenne peut-elle occuper dans le cadre d'une démocratie représentative ?

.....

.....

.....

.....

⁶ CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES (CRISP), « Démocratie directe/Démocratie représentative », in CRISP, *Le Vocabulaire politique*, [en ligne], <http://www.vocabulairepolitique.be/democratie-directe-democratie-representative> (page consultée le 24/06/2016).

⁷ KOEBEL Michel, « Analyse critique de la démocratie participative. Intervention de Michel Koebel le 6 juin 2009 – Etats généraux du sport, Strasbourg, 2009 », in KOEBEL Michel, *Site des Travaux de recherches en sociologie de Michel Koebel*, [en ligne], <http://koebel.pagesperso-orange.fr/pdf/Strasbourg09.pdf> (page consultée le 27/06/2016, dernière mise à jour le 20 février 2016).

Les niveaux de participation et les rôles qu'ils impliquent⁸

Niveau de participation	Rôle des pouvoirs publics	Rôle des citoyens	Exemples
<p>Informier</p> <p>Donner accès et expliquer une manière de faire, un projet, un résultat.</p>	<p>Les responsables politiques et l'administration déterminent eux-mêmes l'agenda du processus décisionnel et en informent les parties concernées. Ils ne donnent pas la possibilité à celles-ci de participer au développement de la politique.</p>	<p>Auditeurs – informés</p>	<p>Réunions d'information : réunions de quartier lors desquelles les pouvoirs publics expliquent les décisions politiques adoptées. La décision n'est pas remise en cause.</p>
<p>Consulter</p> <p>Récolter des opinions, avis, attentes (souvent avant de prendre une décision).</p>	<p>Les responsables politiques et l'administration déterminent l'agenda dans les grandes lignes, mais prennent en considération les parties concernées pour le développement de la politique. Les responsables politiques ne s'engagent toutefois pas à mettre en pratique tous les avis émis lors des entretiens.</p>	<p>Consultés – donnent leur avis</p>	<p>Réunions de consultation et demandes d'avis : les pouvoirs publics souhaitent entamer un projet et demandent au préalable l'avis des personnes concernées lors de réunions de quartier. L'ébauche d'un projet est définie dans les grandes lignes, mais l'avis du citoyen est demandé à propos du quoi, pourquoi, comment et quand. Cet avis peut être utilisé par les pouvoirs publics pour adapter le projet sur la base des informations recueillies. Le projet peut faire l'objet d'une réunion d'information ou de consultation ultérieure.</p>
<p>Concier et négocier</p> <p>Se mettre d'accord à plusieurs avant d'entamer une action et aboutir à un accord ou à un arrangement entre acteurs ayant des intérêts communs et/ou opposés.</p>	<p>Les responsables politiques et l'administration composent en principe l'agenda ensemble, mais donnent la possibilité aux parties concernées d'aborder des problèmes et de formuler des solutions. Ces idées jouent un rôle non négligeable dans le développement de la politique. Les responsables politiques s'engagent en principe à respecter les résultats, mais peuvent en fin de compte s'en détourner (à condition d'argumenter).</p>	<p>Conseillers – donnent un avis</p>	<p>Commissions communales thématiques : un groupe d'acteurs associatifs, de comités d'habitants et d'agents communaux, animé par un élu ou un agent communal, rend un avis (non contraignant) au Conseil communal sur des thèmes particuliers.</p>
<p>Coproduire</p> <p>Concevoir de manière conjointe une manière d'agir, le résultat étant une idée du collectif et pas d'un acteur prédominant.</p>	<p>Les responsables politiques, l'administration et les parties concernées s'entendent sur un agenda, après quoi des solutions sont recherchées en commun. Les responsables politiques s'engagent à respecter les solutions retenues par l'ensemble des parties mais la décision finale reste dans les mains du politique.</p>	<p>Partenaires – collaborent à la politique</p>	<p>Les commissions locales de développement de quartier : les CLDI (commissions locales de développement intégré) mises en place dans les « contrats de quartier » en Région bruxelloise. Ces commissions composées d'habitants, d'associations et d'élus permettent de se concerter avec la population sur les projets développés dans le contrat de quartier mais c'est le Conseil communal qui reste maître de la décision, sur avis de la CLDI.</p>
<p>Décider et co-gérer</p> <p>Associer les différents acteurs ou partenaires à toutes les étapes d'un processus (conception, décision, mise en œuvre, évaluation)</p>	<p>Les responsables politiques (et leur administration) ouvrent le processus décisionnel aux parties concernées. L'appareil administratif assume un rôle consultatif (information sur des thèmes plus complexes) et d'aide à la prise de décision (recherches d'informations, organisation de visites et de rencontres avec les experts). Les habitants décident, avec les politiques, du choix des mesures à développer ou des investissements à faire.</p>	<p>(Co)décideurs</p>	<p>Les budgets participatifs : les décisions d'investissement se prennent avec les citoyens.</p>

⁸ FONDATION ROI BAUDOUIN, FORUM BELGE POUR LA PREVENTION ET LA SECURITE URBAINE (FBPSU), *Agir ensemble sur le sentiment d'insécurité. Manuel pratique pour les acteurs locaux*, Bruxelles, FBPSU, avril 2009, p. 13 (<http://www.urbansecurity.be/-Agir-ensemble-sur-le-sentiment-d->).

La démocratie sociale

S'agissant de la participation des citoyens à la vie publique, on peut distinguer les conditions d'exercice de la citoyenneté politique de celles de l'exercice d'une citoyenneté sociale. Une démocratie politique est le régime qui repose sur la souveraineté de l'individu-citoyen choisissant librement ses représentants. Une démocratie sociale impliquerait la reconnaissance des intérêts et des droits de ces citoyens et de leurs possibilités d'intervenir dans la vie publique à partir de la place qu'ils occupent dans la société et de l'activité sociale qu'ils y déploient. [...]

Lorsque la seconde République est proclamée et que le suffrage universel est institué en 1848, la France peut être qualifiée de démocratie politique en ce sens que c'est bien l'ensemble des citoyens (de sexe masculin du moins) qui a le pouvoir d'élire ceux qui le gouverneront. Elle n'en est pas pour autant une démocratie sociale, tout au contraire. On ne peut pas dire qu'un prolétaire qui travaille douze heures par jour, six ou même sept jours par semaine et qui meurt à trente-trois ans épuisé et alcoolique dans la misère et l'indignité ait le moindre pouvoir sur la conduite des affaires publiques. Mais l'ouvrier agricole, le paysan pauvre, le domestique, le petit artisan qui survit « au jour la journée » ne sont pas beaucoup mieux lotis. En fait, la majorité de ce qui constitue alors le peuple n'a aucun accès à la sphère publique. Cette majorité silencieuse est plutôt constituée de non-citoyens si on se réfère à la conception des citoyens libres et égaux entre eux telle qu'elle est inscrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et le fait qu'ils aient ou non le droit de vote ne change pas grand-chose à l'affaire. Que la citoyenneté politique puisse être pour beaucoup une coquille vide n'est pas seulement un discours marxiste. C'est aussi un constat sociologique. C'est l'expression d'une réalité massive qui caractérise la condition populaire au XIX^e siècle et qui va même se prolonger assez avant dans le XX^e siècle. Cette mise en œuvre de la participation citoyenne dans le registre politique exclut de fait la participation réelle à la vie publique d'environ la moitié de la population d'un pays comme la France. La preuve en est que les risques d'intrusion des catégories sociales misérables et dominées dans la sphère publique sont perçus comme des menaces de subversion de l'ordre social et réprimés comme telles⁹.

Démocratie sociale ou démocratie politique ?

Libération, 19 septembre 2008

Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale [française] :

Le monde contemporain, de plus en plus rapide et complexe, implique une régulation efficace. Face à la multiplication des acteurs, au premier rang desquels des citoyens mieux informés et plus exigeants, le pouvoir de régulation, pour être juste, efficace et proche des attentes des citoyens, doit plus que jamais être exercé par des représentants légitimes.

C'est le premier point, essentiel, sur lequel se rejoignent démocratie sociale et démocratie politique : ceux à qui incombent le pouvoir et la responsabilité de négocier et de décider doivent être légitimes, et le ressort de cette légitimité, c'est la représentativité. [...]

Pour autant, la légitimité sociale n'est pas la légitimité politique. S'il est bon que les partenaires sociaux soient associés à l'élaboration des normes relatives au monde du travail et que le temps de la négociation soit respecté, c'est au pouvoir politique qu'incombe la décision ultime. Lui seul en porte la responsabilité.

François Chérèque, Secrétaire général de la CFDT [Confédération française démocratique du travail] :

*[...] Au législateur les grandes normes sociales, après débat public avec la société civile (syndicats, patronat, parfois associations, ONG). Aux partenaires sociaux la responsabilité d'organiser la mise en œuvre de ce cadre commun et d'en définir les détails et l'« opérationnalité ». Ce partage des responsabilités, simple, efficace, qui a fait ses preuves ailleurs en Europe, sera facteur d'efficacité, aidera à la cohésion sociale et évitera des conflits inutiles et pénalisants [...]*¹⁰.

⁹ CASTEL Robert, « Démocratie sociale », in CASILLO Ilaria, BARBIER Rémi, BLONDIAUX Loïc, CHATEAURAYNAUD Francis, FOURNIAU Jean-Michel, LEFEBVRE Rémi, NEVEU Catherine et SALLES Denis (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013 (<http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-sociale>).

¹⁰ « Démocratie sociale ou démocratie politique ? Débat animé par François Wenz-Dumas », in LIBÉRATION, Site *Libération*, [en ligne], http://www.liberation.fr/cahier-special/2008/09/19/democratie-sociale-ou-democratie-politique_80540 (page consultée le 28/06/2016).

1. Dans quelle mesure – dans le cadre de la première convention collective de travail – pouvons-nous parler de victoire pour la démocratie sociale ?

.....

.....

.....

.....

2. Identifie dans le tableau ci-dessous les grands acteurs de cet épisode socio-économique

	Acteur 1	Acteur 2
Place occupée dans la société		
Représenté durant le conflit par...		
Moyen d'action		
Résultats obtenus		

3. Une démocratie sociale peut-elle en fin de compte être envisagée comme de la participation citoyenne ? Fais le lien avec ta réponse à la question 1 dans le point 2. *Participation citoyenne et démocratie représentative.*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. A la lecture des deux textes précédents, on peut avancer que ceux-ci envisagent une existence conjointe des démocraties représentative et sociale. Explique le point de vue défendu.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Participation citoyenne et démocratie participative

La démocratie participative en questions... et en pratiques

Interview de Gérard Gobert, Hervé Pourtois et Pierre Reman par Céline Polain, *La Lanterne Magique*, n° 31

Céline Polain : Quels traits sont tout à fait fondamentaux à la démocratie participative ?

Hervé Pourtois : [...] Depuis le 19^e siècle, la démocratie moderne a pris la forme d'une démocratie représentative, au centre de laquelle se trouve le processus électoral. Progressivement, la démocratie représentative a été complétée par ce qu'on appelle la démocratie sociale, par des pratiques qui visent à associer des acteurs représentatifs ou des organisations représentatives au processus de décision. Aujourd'hui, les démocraties électorale et sociale sont remises en question. L'idée émerge que pour dépasser cette situation, il faille inventer ou réinventer la démocratie participative, qui se caractérise par l'intervention du citoyen à titre individuel, dans des processus de délibération, dans lesquels les opinions et propositions peuvent être échangées, construites. [...]

Pierre Reman : [...] Si une distance s'opère entre le citoyen et la politique, la participation permet de dynamiser à la fois l'implication du citoyen dans l'espace public et d'inviter la démocratie représentative à tenir compte du fait que l'élection – qu'elle soit politique, dans des conseils d'entreprise ou dans la concertation sociale – n'exclue pas des moments de délibération avec les personnes¹¹.

La convention citoyenne

Bertrand HENNE, RTBF – *La Première*, 27 avril 2016

Dans le débat sur la laïcité de l'État, Elio Di Rupo sort un Joker, la convention citoyenne. Les autres partis restent sceptiques à l'idée des socialistes, qui reprend plus ou moins le concept irlandais. En 2012, une commission constitutionnelle est mise sur pied, avec 1/3 d'élus et 2/3 de citoyens tirés au sort. Ils se prononcent sur plusieurs révisions importantes. Par exemple l'adoption du mariage homosexuel, un débat bloqué en Irlande où les partis n'osaient plus avancer. Leur proposition sera ensuite validée par un référendum.

Alors, ici, le PS souhaite une convention similaire, mais pour rédiger un préambule à la constitution. Un texte sur les valeurs, mais qui n'a pas de valeur contraignante.

L'objectif est de tenter de sortir par le haut d'un débat sur la laïcité que l'on sait sensible au Parti socialiste. Entre les Wallons, les Bruxellois, entre ceux qui souhaitent en rester à la neutralité conciliante et ceux qui veulent une laïcité plus directive, Elio Di Rupo tente de faire la synthèse. Hier il tranche pour la neutralité, et contredit Laurette Onkelinx, mais avance l'idée d'une convention tirée au sort. Une idée déjà défendue il y a 6 mois par la même Laurette Onkelinx.

Ensuite, c'est une manière d'apparaître comme réceptif aux mouvements résurgents à gauche comme Nuit debout et qui remettent en cause la manière de faire de la politique aujourd'hui. Enfin, c'est une manière pour Elio Di Rupo de tenter d'imposer un profil d'opposant constructif, de force tranquille.

Les autres partis sont réticents parce qu'ils sentent la manœuvre. Difficile de s'opposer frontalement au recours au peuple, mais difficile aussi de laisser Elio Di Rupo s'en sortir à bon compte. Le MR a hésité, mais dit finalement « Non, pas besoin d'une convention pour connaître les valeurs que nous défendons. »

ECOLO et le FDF disent « Oui » mais soulignent très lourdement que ça ne va pas assez loin, le VLD et le CD&V disent « Pourquoi pas, mais achevons d'abord le travail sur la laïcité entamé au parlement », enfin le SPa seul approuve sans aucune réserve et le cdH n'a pas réagi. Pour l'heure, Elio Di Rupo n'a pas réussi à faire bouger les lignes politiques. Mais il a en tous les cas déjà commencé son premier mai avant l'heure¹².

¹¹ « La démocratie participative en questions... et en pratiques. Colloque du 40^e anniversaire de la FOPES. Interview de Gérard Gobert, Hervé Pourtois et Pierre Reman par Céline Polain », in LA LANTERNE MAGIQUE, n° 31, Site de la Faculté ouverte de politique économique et sociale de l'UCL, [en ligne], <http://www.uclouvain.be/513470.html> (page consultée le 27/06/2016).

¹² HENNE Bertrand, « La convention citoyenne - Les coulisses du pouvoir », in RTBF, Site *La Première*, [en ligne], http://www.rtbf.be/lapremiere/emissions_matin-premiere/nos-ru-briques/les-coulisses-du-pouvoir/article_la-convention-citoyenne-les-coulisses-du-pouvoir?id=9280976&programId=60 (page consultée le 28/06/2016, dernière mise à jour le 27/04/2016).

1. Elio Di Rupo fait-il ici référence à une forme de démocratie participative ? Justifie ta réponse.

.....
.....
.....
.....

2. Exclut-il la démocratie représentative de sa proposition de convention citoyenne ?

.....
.....
.....
.....

3. Cette convention citoyenne peut-elle être envisagée comme relevant de la participation citoyenne ? Justifie en utilisant le tableau des « Eléments de la participation citoyenne » repris au point 2. *Identifier la participation citoyenne. Vérifie la bonne correspondance de chacun des quatre éléments.*

Les éléments de la participation citoyenne			
1.	2.	3.	4.



La convention citoyenne			
1.	2.	3.	4.

5. Participation citoyenne et démocratie directe

La démocratie directe

La démocratie directe rend son rôle de souverain à la population en lui permettant de prendre elle-même certaines décisions, notamment par la technique du référendum ou celle de la consultation populaire. Elle constitue une tradition forte dans certains pays, dont le plus emblématique est la Suisse, mais seul un petit nombre de décisions sont prises par cette voie. Elle repose sur le principe selon lequel la population dans son ensemble prendra la meilleure décision, étant directement concernée par les conséquences de son choix : elle est supposée savoir, mieux que les élus, où réside sa volonté et ses intérêts¹³.

Oui, la Suisse est la meilleure démocratie d'Europe

Emmanuel DANIEL, *Slate.fr*, 8 octobre 2012

L'attrait suisse pour la démocratie directe se vérifie encore davantage au niveau communal. Une partie des communes disposent d'un Parlement (dit système extraordinaire), tandis que les autres sont dotées d'une assemblée communale (système ordinaire) où tous les citoyens sont appelés à participer et à voter. Cette forme d'assemblée est celle qui se rapproche le plus de la démocratie athénienne, où les citoyens, réunis en *ecclesia*, discutaient ensemble des affaires de la Cité.

Ce partage du pouvoir entre le peuple et ses représentants présente de nombreuses vertus. Pour [le sociologue] Antoine Bevort, les multiples votations « alimentent de façon quasi continue des débats politiques approfondis sur tous les sujets qui importent dans les affaires de la cité », ce qui élève les citoyens au rang de « politiciens occasionnels. »

Ainsi, les grands enjeux de société sont débattus tant au niveau fédéral (retraites, laïcité...), que local (ramassage des ordures, construction de maisons secondaires dans des zones protégées...)¹⁴.

1. Reprends ton tableau des éléments constitutifs de la participation citoyenne figurant au point 2. *Identifier la participation citoyenne*. Complète et détermine pour chacun des éléments si le principe de démocratie directe rentre dans le cadre de ce qu'on a appelé la participation citoyenne. Justifie brièvement en utilisant l'exemple de la Suisse.

Les éléments de la participation citoyenne			
1.	2.	3.	4.
.....
.....
.....

La démocratie directe : l'exemple suisse			
1.	2.	3.	4.
.....
.....
.....

¹³ CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES (CRISP), « Démocratie directe/Démocratie représentative », in CRISP, *Le Vocabulaire politique*, [en ligne], <http://www.vocabulairepolitique.be/democratie-directe-democratie-representative> (page consultée le 24/06/2016).

¹⁴ DANIEL Emmanuel, « Oui, la Suisse est la meilleure démocratie d'Europe », in SLATE, *Site de Slate.fr*, [en ligne], <http://www.slate.fr/story/62981/suisse-meilleure-democratie-europe> (page consultée le 28/06/2016, dernière mise à jour le 14/10/2012).

2. Détermine si on peut parler de démocratie directe dans le cadre de la mise en situation ainsi que pour la première convention collective de travail en Belgique.

La démocratie directe, compatible avec les démocraties représentative et participative ?

Des deux formes de la démocratie que distinguent les manuels et les dictionnaires de science politique, la démocratie directe se caractérise par l'absence de médiation entre le peuple et le pouvoir politique. La souveraineté du peuple y est exercée directement par les citoyens assemblés, contrairement à la démocratie représentative où elle est exercée indirectement, par l'intermédiaire de représentants élus.

Ainsi définie, elle semble incompatible avec la démocratie participative, dont les théories s'élaborent pour la plupart dans le cadre de la démocratie représentative. Elles en reprennent les présupposés fondamentaux : la taille des États modernes impose la représentation, qui est de surcroît seule à même de répondre aux besoins de nos sociétés complexes et aux aspirations foncièrement libérales des individus qui les composent (quête du bonheur privé, protection des droits). L'argument, qui était déjà celui de Benjamin Constant dans sa comparaison entre liberté des Anciens et liberté des Modernes (Constant, 1980), a longtemps confiné la démocratie directe au rang des modèles historiques dépassés : elle convenait à l'Antiquité grecque mais serait en tous points inadaptée aux exigences de la modernité.

Les crises auxquelles la démocratie représentative est confrontée depuis sa naissance font néanmoins régulièrement ressurgir les plaidoyers en faveur de la démocratie directe. On l'a vu dernièrement à travers un certain nombre de propositions fondées sur les nouvelles possibilités offertes par le Web, qui permettrait selon leurs auteurs de surmonter l'obstacle pratique que représente la taille des États. Certaines d'entre elles ne rejettent d'ailleurs pas toute médiation : pour Ian Budge par exemple, l'exercice direct du pouvoir politique par le peuple n'exclut pas l'existence de partis forts, susceptibles d'organiser, d'éclairer et de modérer les décisions prises par les citoyens ordinaires (Budge, 1996).

Dans une certaine mesure, les objectifs poursuivis sont analogues à ceux de la démocratie participative. Dans un contexte de crise de la représentation, ne s'agit-il pas de redonner du sens à la démocratie en rendant le pouvoir au peuple ? Les récentes prises de position en faveur de la démocratie directe ont cependant été critiquées au nom même de la participation. Elles surestimeraient d'abord les potentialités d'Internet, identifiant à tort la communauté des internautes au peuple assemblé. Mais surtout, elles ne parviendraient pas à lever la difficulté fondamentale à laquelle se heurte aujourd'hui l'exercice du pouvoir par les citoyens. Compte tenu de la complexité croissante des questions politiques, la démocratie directe requiert un investissement auquel les modernes rechigneront toujours et finit donc inévitablement par entraver la participation au lieu de la soutenir (Morel, 2000). Le cadre de référence des participationnistes reste celui de la démocratie représentative¹⁵.

3. Pour quelle raison peut-on dire que les démocraties directe et *représentative* sont – dans une certaine mesure – opposées, mais complémentaires ? Explique.

¹⁵ GABORIAUX Chloé, « Démocratie directe », in CASILLO Ilaria, BARBIER Rémi, BLONDIAUX Loïc, CHATEAURAYNAUD Francis, FOURNIAU Jean-Michel, LEFEBVRE Rémi, NEVEU Catherine et SALLES Denis (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013 (<http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-directe>).

4. Pour quelle raison peut-on dire que les démocraties directe et *participative* sont – dans une certaine mesure – opposées, mais complémentaires ? Explique.

6. Démocraties et participation citoyenne

1. Nous avons jusqu'ici abordé quatre formes de démocratie et leurs liens respectifs avec la notion de participation citoyenne. Nous allons maintenant tenter de préciser ce lien. Pour ce faire, dresse un tableau de synthèse qui conjugue chaque forme de démocratie avec les différents niveaux de participation citoyenne (voir le tableau *Les niveaux de participation et les rôles qu'ils impliquent*).

2. Pour chacune des formes de démocratie, illustre avec un exemple tiré d'Internet. Mets en évidence la participation citoyenne pour chacun des exemples. Justifie tes choix à l'aide de ton tableau de synthèse.

3. Revenons à la mise en situation de départ : pour quelle raison la participation citoyenne soulève-t-elle un enjeu démocratique ? Argumente.

Un exemple de participation citoyenne

1. Lis l'exemple suivant et tente de mettre en évidence la production positive et dynamique que permet l'aspect intégrateur de la confrontation.

Charleroi : redynamisation de la Ville Haute : la question de la participation citoyenne

Mathieu COLINET, *Le Soir*, 6 juin 2015

La Ville s'est engagée à laisser une place aux remarques des citoyens dans l'élaboration du futur visage de la Ville Haute. Celle-ci reste cependant à définir. Le quartier de la Ville Haute bénéficiera massivement des fonds Feder.

Exprimée platement, l'alternative est la suivante : associer réellement les riverains, les commerçants du quartier et même plus largement les Carolos à la refonte de la Ville Haute à Charleroi ou simplement faire semblant de les associer. Avec entre les deux sans doute une série d'attitudes intermédiaires. La majorité carolo sait depuis quinze jours qu'elle bénéficiera au travers de la programmation 2014-2020 des projets Feder d'importantes sommes d'argent européen et wallon pour notamment modifier le visage de la Ville Haute. Début de semaine, elle a lancé les marchés publics qui aboutiront avant la fin de l'année à la désignation des plusieurs auteurs de projet. Dans les prochains mois, elle devra décider de la place qu'elle accorde aux remarques, aux critiques, aux souhaits de ceux qui vivent dans le quartier, qui y possèdent un commerce ou s'y rendent à l'occasion. Autrement dit, régler la question de la participation citoyenne.

Jeudi soir, lors d'une réunion de présentation des projets, qui a réuni quelque 200 personnes à Charleroi, le bourgmestre Paul Magnette l'a répété : le mode de consultation des riverains n'est pas encore établi, mais il en imagine bien un. « *Au niveau légal, des procédures existent pour prendre en compte les remarques qu'auraient à formuler les citoyens, affirme Line François, géographe – urbaniste au sein de l'ASBL Espace Environnement, qui a fait des processus de participation son corps de métier. Il faut voir si la Ville souhaite aller au-delà et mettre en place par exemple une participation effective avec les habitants. Si elle en décide ainsi, des précautions peuvent être bonnes à prendre, notamment celles de fixer clairement les limites de cette participation pour ne pas donner de faux espoirs à ceux qui s'y impliqueraient.* »

« Une véritable expertise »

Certains commerçants sont favorables à cette participation. Ils y voient l'opportunité de faire entendre leurs inquiétudes par rapport à une des orientations arrêtées par la Ville, celle de créer dans le périmètre concerné un piétonnier. « *La Ville Haute mérite, c'est sûr, une très large rénovation, affirme Patrick Genin, un dentiste installé dans le quartier. J'accueille positivement les projets annoncés. Mais je suis inquiet pour tout ce qui concerne la mobilité notamment. Mettre en place des procédures de participation nous permettrait de nous faire entendre à ce sujet. Concernant la sécurité et la propreté, les commerçants de la Ville Haute et plus largement les représentants du Comité de la Ville Haute auraient je crois également une série de choses à dire. Mais nous sommes en quelque sorte échaudés. L'expérience du conseil de participation mis en place pour traiter des questions de la Ville Haute a raté son objectif. Il est devenu au fil du temps un genre de comité d'animation chargé notamment d'organiser des événements quand il avait de véritables revendications à faire valoir sur la propreté, la sécurité et la mobilité dans le quartier. Un autre exemple, celui de la destruction de l'hôpital Civil. Nous avons fait des propositions mais tout cela a été très peu écouté.* »

Les riverains d'un quartier, ses commerçants peuvent pourtant être détenteurs d'une véritable expertise par rapport à des réalités quotidiennes selon Line François. « *L'idée d'une participation telle que nous l'envisageons, explique-t-elle, n'est pas de substituer les citoyens aux politiques en place à qui la décision revient en fin de compte mais de laisser une place à l'expression des habitants. Et si l'objectif est celui-là, il y a toute une série de façons de faire !* »¹⁶

¹⁶ COLINET Mathieu, « Charleroi: redynamisation de la Ville Haute: la question de la participation citoyenne », in LE SOIR, Site Le Soir, [en ligne], <http://www.lesoir.be/899640/article/actualite/regions/hainaut/2015-06-06/charleroi-redynamisation-ville-haute-question-participation-citoyenne> (page consultée le 28/06/2016).

Handwriting practice lines consisting of 30 horizontal dotted lines.

Orientation bibliographique

CASTEL Robert, « Démocratie sociale », in CASILLO Ilaria, BARBIER Rémi, BLONDIAUX Loïc, CHATEAURAYNAUD Francis, FOURNIAU Jean-Michel, LEFEBVRE Rémi, NEVEU Catherine et SALLES Denis (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013 (<http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-sociale>).

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES (CRISP), « Démocratie directe/Démocratie représentative », in CRISP, *Le Vocabulaire politique*, [en ligne], <http://www.voculairepolitique.be/democratie-directe-democratie-representative> (page consultée le 24/06/2016).

COLINET Mathieu, « Charleroi : redynamisation de la Ville Haute : la question de la participation citoyenne », in LE SOIR, *Site Le Soir*, 6 juin 2015, [en ligne], <http://www.lesoir.be/899640/article/actualite/regions/hainaut/2015-06-06/charleroi-redynamisation-ville-haute-question-participation-citoyenne> (page consultée le 28/06/2016).

DANIEL Emmanuel, « Oui, la Suisse est la meilleure démocratie d'Europe », in SLATE, *Site de Slate.fr*, 8 octobre 2012, [en ligne], <http://www.slate.fr/story/62981/suisse-meilleure-democratie-europe> (page consultée le 28/06/2016, dernière mise à jour le 14/10/2012).

DE COSTER Michel, BAWIN-LEGROS Bernadette, PONCELET Marc, *Introduction à la sociologie*, 5^e édition, Bruxelles, De Boeck, 2001.

« Démocratie sociale ou démocratie politique ? Débat animé par François Wenz-Dumas », in LIBÉRATION, *Site Libération*, 19 septembre 2008, [en ligne], http://www.liberation.fr/cahier-special/2008/09/19/democratie-sociale-ou-democratie-politique_80540 (page consultée le 28/06/2016).

FONDATION ROI BAUDOIN, FORUM BELGE POUR LA PREVENTION ET LA SECURITE URBAINE (FBPSU), *Agir ensemble sur le sentiment d'insécurité. Manuel pratique pour les acteurs locaux*, Bruxelles, FBPSU, avril 2009 (<http://www.urbansecurity.be/-Agir-ensemble-sur-le-sentiment-d->).

GABORIAUX Chloé, « Démocratie directe », in CASILLO Ilaria, BARBIER Rémi, BLONDIAUX Loïc, CHATEAURAYNAUD Francis, FOURNIAU Jean-Michel, LEFEBVRE Rémi, NEVEU Catherine et SALLES Denis (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013 (<http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-directe>).

HENNE Bertrand, « La convention citoyenne - Les coulisses du pouvoir », in RTBF, *Site La Première*, 27 avril 2016, [en ligne], http://www.rtf.be/lapremiere/emissions_matin-premiere/nos-rubriques/les-coulisses-du-pouvoir/article_la-convention-citoyenne-les-coulisses-du-pouvoir?id=9280976&programId=60 (page consultée le 28/06/2016, dernière mise à jour le 27/04/2016).

KOEBEL Michel, « Analyse critique de la démocratie participative. Intervention de Michel Koebel le 6 juin 2009 – Etats généraux du sport, Strasbourg, 2009 », in KOEBEL Michel, *Site des Travaux de recherches en sociologie de Michel Koebel*, [en ligne], <http://koebel.pagesperso-orange.fr/pdf/Strasbourg09.pdf> (page consultée le 27/06/2016, dernière mise à jour le 20 février 2016).

« La démocratie participative en questions... et en pratiques. Colloque du 40^e anniversaire de la FOPES. Interview de Gérard Gobert, Hervé Pourtois et Pierre Reman par Céline Polain », in LA LANTERNE MAGIQUE, n° 31, *Site de la Faculté ouverte de politique économique et sociale de l'UCL*, [en ligne], <http://www.uclouvain.be/513470.html> (page consultée le 27/06/2016).

MARX Karl, *Le manifeste du parti communiste*, Paris, Union générale des éditions, 1962 (première édition en 1848).

« Participation citoyenne », in FLORA ASBL, *Site Du Je au Nous*, [en ligne], http://www.du-je-au-nous.be/sites/du-je-au-nous.be/site/IMG/pdf/Participation_citoyenne.pdf (page consultée le 16/04/2016).